

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**CHAULHAC - Commune**

Séance du vendredi 14 juin 2024

Délibération N° DE\_046\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	4	5
Date de la convocation : 07/06/2024		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Alain POURCHER

Représentés : Daniel ROUSSET représenté par Gérard ROUSSET

Absents et Excusés : Didier BRUNEL, Thierry COMBES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christine ARCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE CHAULHAC 2024**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
21532-711	Réseaux d'assainissement	0,00 €	-1 128,00 €
2033-711	Frais d'insertion	0,00 €	1 128,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET  
Président de séance

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de réception de l'AR: 18/06/2024

048-214800468-DE\_046\_2024-DE

A G E D I